

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE  
D'AVERMES  
(ALLIER)

Date de la  
convocation :  
11 juin 2024

16. Décision  
modificative n°1  
budget annexe

## Nombre de membres

- › En exercice 15
- › Présents 11
- › Votants 12

Le Président certifie que la présente délibération a été déposée à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le

et acquiert un caractère exécutoire à compter de cette date.

Le président

Jean-Luc ALBOUY

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ALBOUY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents** : Mesdames BLANCHARD, CHALMET, FAURE-FONTENAY, GIRARD, LAIB-RENARD, PANDREAU,  
Messieurs ALBOUY, ARNAUD, BUJOC, DIDTSCH, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Mesdames LE DILY, PASQUIER et Messieurs DE BATTISTA, DENIZOT (pouvoir à Mme PANDREAU)

Monsieur DIDTSCH est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

## Décision modificative n°1 budget annexe du CCAS

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22, applicable au budget annexe,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 13 février 2024 adoptant le Budget Primitif du budget annexe du CCAS 2024,

Considérant que des situations nouvelles se sont faites jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires,

Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

**Après délibération, les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité des votants la décision modificative n°1 du budget annexe du CCAS comme suit :**

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
2188 autres immob. Corporelles	1 194,00	10682 excédent capitalisé	1 194,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>1 194,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>1 194,00</b>

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
6215 Personnel affecté à l'établissement	5 000,00	6419 Remboursement sur rémunération du personnel	-2 700,00
6287 Remboursement de frais généraux à la commune	-7 700,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>-2 700,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-2 700,00</b>

Le Président du C.C.A.S.  
Jean-Luc ALBOUY

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le



ID : 003-260300397-20240624-D16\_240624-DE